

VIDE-GRENIER BRENTHONNE DIMANCHE 21 JUILLET 2019

Clôture des Inscriptions : 48 heures avant la manifestation.

Réservation d'emplacement obligatoire : Toute personne se présentant le matin même, sans avoir réservé son emplacement au préalable, sera refusée et ne pourra accéder au terrain.

Inscriptions et renseignements : 06.76.03.32.61 ou par courriel à comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

Bulletin d'inscription (emplacement SANS voiture)

Je souhaite **module(s) de 3 mètres linéaires** au tarif de **12,00€** le module pour un montant total de€ que je règle au moyen d'un chèque à l'ordre de « comité des fêtes de Brenthonne » ou en espèces.

A retourner à : Béatrice Colloud, 136, Route de Thonon, 74890 Brenthonne accompagné du bulletin d'inscription et de la copie de la pièce d'identité *

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :



*** Copie de la pièce d'identité à joindre impérativement au bulletin d'inscription**

Type de pièce (carte identité, passeport) :

N° de la pièce d'identité :

Délivrée par :

Date de délivrance :

J'atteste sur l'honneur que je suis un particulier non inscrit au registre du commerce et que je ne participe pas à plus de deux ventes au déballage par année pour y vendre des objets personnels et usagés (Art. L.310-2 code de commerce).

Pour les professionnels : je tiendrais le registre descriptif des objets (Art. R.321-3 code de commerce) et fournis une copie du registre du commerce.

J'ai pris note et accepte le règlement figurant au dos de ce document.

Date : Signature :

VIDE-GRENIER BRENTHONNE DIMANCHE 21 JUILLET 2019

Clôture des Inscriptions : 48 heures avant la manifestation.

Réservation d'emplacement obligatoire : Toute personne se présentant le matin même, sans avoir réservé son emplacement au préalable, sera refusée et ne pourra accéder au terrain.

Inscriptions et renseignements : 06.76.03.32.61 ou par courriel à comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

Bulletin d'inscription (emplacement SANS voiture)

Je souhaite **module(s) de 3 mètres linéaires** au tarif de **12,00€** le module pour un montant total de€ que je règle au moyen d'un chèque à l'ordre de « comité des fêtes de Brenthonne » ou en espèces.

A retourner à : Béatrice Colloud, 136, Route de Thonon, 74890 Brenthonne accompagné du bulletin d'inscription et de la copie de la pièce d'identité *

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :



*** Copie de la pièce d'identité à joindre impérativement au bulletin d'inscription**

Type de pièce (carte identité, passeport) :

N° de la pièce d'identité :

Délivrée par :

Date de délivrance :

J'atteste sur l'honneur que je suis un particulier non inscrit au registre du commerce et que je ne participe pas à plus de deux ventes au déballage par année pour y vendre des objets personnels et usagés (Art. L.310-2 code de commerce).

Pour les professionnels : je tiendrais le registre descriptif des objets (Art. R.321-3 code de commerce) et fournis une copie du registre du commerce.

J'ai pris note et accepte le règlement figurant au dos de ce document.

Date : Signature :

VIDE-GRENIER BRENTHONNE

DIMANCHE 21 JUILLET 2019

Inscriptions et renseignements : par tel au 06.76.03.32.61 ou
par courriel à comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

Règlement

Métrage par module de 3 mètres chacun.

Le n° d'emplacement sera communiqué dès la confirmation d'inscription.
Emplacement SANS voiture. Après déballage, les voitures devront se garer sur les parkings extérieur ou aux endroits indiqués par les organisateurs. Le déballage aura lieu de **6h30** à 8h30. Ouverture au public de 08h30 à 18h00. Stand café/croissant ouvert dès 7h30.

En cas de tempête, mauvais temps, pluie pendant la durée de la manifestation, ou en cas d'absence de l'exposant pour toutes raisons, les droits d'inscriptions ne lui seront pas restitués.

Les exposants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs du vide-grenier en cas de vol, détériorations, dommages matériels causés à leur préjudice à l'occasion et pendant le séjour des marchandises sur l'emplacement du vide-grenier.

Pour la sécurité de tous, aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le périmètre du vide-grenier avant 17h00 et la vitesse est limitée à 10 km/h sur le terrain de foot. Chaque loueur est responsable de l'attitude des personnes présentes sur son propre stand et s'engage à faire respecter le règlement qu'il a signé lors de son inscription, ainsi que toutes les consignes de sécurité.

Pour les professionnels, les prix des objets présentés devront être portés à la connaissance du public, conformément à la législation en vigueur.

L'exposant doit débarrasser la totalité de ses objets et emballages à son départ, et laisser son emplacement propre.

Toute infraction au règlement pourrait entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans aucune indemnité.

Réservation d'un emplacement obligatoire : Toute personne se présentant le matin même, sans avoir réservé son emplacement au préalable, sera refusée et ne pourra accéder au terrain.

Clôture des Inscriptions : 48 heures avant la manifestation.

En signant ce document au verso, vous acceptez le présent règlement.

VIDE-GRENIER BRENTHONNE

DIMANCHE 21 JUILLET 2019

Inscriptions et renseignements : par tel au 06.76.03.32.61 ou
par courriel à comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

Règlement

Métrage par module de 3 mètres chacun.

Le n° d'emplacement sera communiqué dès la confirmation d'inscription.
Emplacement SANS voiture. Après déballage, les voitures devront se garer sur les parkings extérieur ou aux endroits indiqués par les organisateurs. Le déballage aura lieu de **6h30** à 8h30. Ouverture au public de 08h30 à 18h00. Stand café/croissant ouvert dès 7h30.

En cas de tempête, mauvais temps, pluie pendant la durée de la manifestation, ou en cas d'absence de l'exposant pour toutes raisons, les droits d'inscriptions ne lui seront pas restitués.

Les exposants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs du vide-grenier en cas de vol, détériorations, dommages matériels causés à leur préjudice à l'occasion et pendant le séjour des marchandises sur l'emplacement du vide-grenier.

Pour la sécurité de tous, aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le périmètre du vide-grenier avant 17h00 et la vitesse est limitée à 10 km/h sur le terrain de foot. Chaque loueur est responsable de l'attitude des personnes présentes sur son propre stand et s'engage à faire respecter le règlement qu'il a signé lors de son inscription, ainsi que toutes les consignes de sécurité.

Pour les professionnels, les prix des objets présentés devront être portés à la connaissance du public, conformément à la législation en vigueur.

L'exposant doit débarrasser la totalité de ses objets et emballages à son départ, et laisser son emplacement propre.

Toute infraction au règlement pourrait entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans aucune indemnité.

Réservation d'un emplacement obligatoire : Toute personne se présentant le matin même, sans avoir réservé son emplacement au préalable, sera refusée et ne pourra accéder au terrain.

Clôture des Inscriptions : 48 heures avant la manifestation.

En signant ce document au verso, vous acceptez le présent règlement.